

L'an deux mil seize et le lundi deux mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 25 avril 2016, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, TESSEYRE, PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mmes ASSÉMAT, ROUMÉGOUS, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme MAURIE (représentée par Mme ALIBERT), M. BAÏSSE (représenté par M. COMBELLES), Mme SALVAYRE (représentée par M. CHAMAYOU), M. COMBES (représenté par M. BRU), Mme HUET (représentée par Mme ASSÉMAT), Mme RÉGY (représentée par M. ROUQUIÉ), M. AUGÉ (représenté par M. TESSEYRE).

Monsieur Jean MARTINEZ a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Validation des emprunts budgets Général et annexe Eau ;*
- 2 – Modification des statuts du S.D.E.T. ;*
- 3 – Avis du Conseil municipal sur le projet de parc éolien suite ;*
- 4 – Questions diverses.*

1 – Validation des emprunts

a – Budget « Commune » : 270.000,00 €

Vu le budget de la Commune, voté et approuvé par le Conseil municipal le 11 avril 2016 et visé par l'autorité administrative le 21 avril 2016,

Après délibération, le Conseil municipal, unanime, décide :

- la Commune de Montredon-Labessonnié contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt de 270.000,00 € (deux cent soixante-dix mille euros) destiné à financer un projet de voirie et d'accessibilité aux bâtiments publics, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet :	projet de voirie et accessibilité bâtiments publics
Montant :	270.000,00 €
Durée :	15 ans
Périodicité :	annuelle
Déblocage total obligatoire de l'emprunt le :	31 juillet 2016
Première échéance :	30 septembre 2016
Taux fixe équivalent de :	1,471 % sur la base d'un taux actuariel de 1,65 %
Commission d'engagement :	400 €

- la Commune de Montredon-Labessonnié s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances ;
- la Commune de Montredon-Labessonnié s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ;
- de mandater Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

b – Budget annexe « Eau » : 100.000,00 €

Vu le budget de la Commune, voté et approuvé par le Conseil municipal le 11 avril 2016 et visé par l'autorité administrative le 21 avril 2016,

Après délibération, le Conseil municipal, unanime, décide :

- la Commune de Montredon-Labessonnié contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt de 100.000,00 € (cent mille euros) destiné à réorganiser la production d'eau potable, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet :	réorganisation de la production d'eau potable
Montant :	100.000,00 €
Durée :	15 ans
Périodicité :	trimestrielle
Taux fixe :	1,64 %
Commission d'engagement :	150 €

- la Commune de Montredon-Labessonnié s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances ;
- la Commune de Montredon-Labessonnié s'engage, en outre, à prendre en charge tous les frais, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ;
- de mandater Monsieur le Maire pour signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Par contre, s'agissant de la renégociation des emprunts en cours, Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas avancé sur ce dossier, l'interlocutrice de l'établissement bancaire étant en congés.

2 – Modification des statuts du S.D.E.T.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (S.D.E.T.) en date du 11 avril 2016 portant décision de modifier ses statuts dont le projet figure en annexe.

Monsieur le Maire précise que cette modification fait suite au transfert de la compétence supplémentaire transféré au S.D.E.T. (bornes de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides) et à la fusion de deux communes (Bellegarde et Marssal) induisant une modification du nombre de délégués.

Après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, unanime, se prononce favorablement sur la modification envisagée.

3 – Avis du Conseil municipal sur le projet de parc éolien

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 9 juin 2015 par laquelle le Conseil municipal s'était positionné sur le projet de parc éolien sur le territoire de la commune et précise que cette délibération n'est pas valable puisque le projet final n'était pas encore connu.

Depuis, l'enquête publique a eu lieu du 29 mars au 29 avril 2016 et tous les conseillers municipaux ont été destinataires, en même temps que la convocation en date du 25 avril 2016 à la présente séance, de la note explicative de synthèse précisant les motifs, les conditions et la portée de la décision que le Conseil municipal est appelé à prendre, conformément aux dispositions nouvelles de l'article 142 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, reprises dans l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire précise qu'il ne juge pas utile de relancer aujourd'hui le débat, chacun ayant sa conviction bien arrêtée.

Considérant l'article R.512-20 du Code de l'Environnement modifié par le décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 – article 13 stipulant que « le conseil municipal de la commune ou l'installation doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au 4° du III de l'article R.512-14 sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête »,

Considérant que Montredon-Labessonnié est la commune d'accueil du projet de parc éolien sur le site de Bellegarde,

Considérant la question posée par Monsieur le Maire « pour ou contre le projet éolien tel qu'il a été soumis à l'enquête publique ? »,

Le vote à bulletin secret du Conseil municipal donne le résultat suivant :

Votants :	19
Bulletins trouvés dans l'urne :	19
Avis exprimés :	19
Pour :	11
Contre :	8

Après annonce du résultat, Monsieur le Maire précise que cet avis POUR le projet éolien tel qu'il a été soumis à l'enquête publique sera transmis aux services de l'État.

4 – Questions diverses

a – Syndicat Trifyl : désignation d'un référent communal

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que la loi pour la Transition Énergétique pour une croissance verte promulguée le 17 août 2015 a confirmé l'obligation pour les territoires de repenser leur mode de gestion des déchets. Le syndicat Trifyl a engagé une réflexion globale pour réorganiser l'ensemble de son dispositif avec le souci de maîtriser la pression fiscale sur le contribuable. Les questions portant notamment sur l'évolution des consignes de tri ou la collecte des bio déchets nécessitent une relation plus directe entre Trifyl et les communes. A cet effet, Trifyl souhaite pouvoir mobiliser un réseau de référents communaux afin de pouvoir informer et échanger avec les élus et les acteurs de terrain.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en tant que référent communal, Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Maire-Adjoint, ce dernier ayant déjà délégué de la Communauté de Communes Centre Tarn auprès du syndicat Trifyl où il préside la « commission déchetteries et optimisation du tri ».

b – Assainissement autonome

Une nouvelle fois, Madame Gilberte ASSÉMAT interpelle Monsieur le Maire sur le dossier Véolia déjà évoqué lors de la séance du Conseil municipal du 11 avril dernier et demande si les particuliers ont un recours. Monsieur le Maire lui répond qu'il a rencontré, à ce sujet, un responsable de la Communauté de Communes Centre Tarn car l'assainissement relève de sa compétence. Si le prélèvement de 8 € par an sur huit ans qui avait été décidé lors de la réunion d'information n'a pas été mis en place, c'est aussi parce qu'en cas d'impayé le recouvrement n'aurait pas été possible, la somme n'étant pas assez importante. Tout le problème est venu de ce que l'engagement pris d'avertir les personnes concernées n'a pas été respecté.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour informer l'Assemblée que 25 demandes d'aide à la mise aux normes des installations d'assainissement autonome non conformes ou polluantes seront prises en compte à hauteur de 50 % des dépenses, en fonction de critères bien précis.

c – Concert à Notre-Dame de Ruffis

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, en sa qualité d'Adjoint au Maire délégué à la Culture, rappelle le concert de musique baroque organisé par la Municipalité montredonnaise à Notre-Dame de Ruffis, le samedi 21 mai prochain à 17 h 30.

d – Mise aux normes de la production d'eau potable sur le site de Malepique

Monsieur Jean-François COMBELLES, Adjoint au Maire, fait le point sur les travaux de construction de l'usine de traitement de l'arsenic. Le revêtement a été posé et l'installation de l'intérieur devrait débiter fin mai.

e – Réfection de la voirie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le programme de réfection de la voirie communale a débuté. Il précise que la cour de l'école des Fournials a été goudronnée pendant les vacances d'avril, celle de l'école de la Sigourre le sera plus tard, c'est prévu.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ souligne la réactivité du personnel à boucher les trous mais émet des doutes quant à la pérennité du travail réalisé. Il estime souhaitable d'investir dans une semelle qui permettrait un meilleur tassement des matériaux et augmenterait la durée de vie des réparations.

Monsieur Christian TESSEYRE évoque l'état du chemin dans son secteur d'habitation, suite à des coupes de bois. Monsieur le Maire lui répond qu'un état des lieux a été réalisé avant les coupes et que l'entreprise concernée s'est engagée à remettre le chemin en état dès la fin des travaux. Monsieur Christian TESSEYRE se demande ce qu'il faut entendre par « fin des travaux ». En effet, il reste du bois à évacuer, laissé peut-être sur place tout exprès pour que la fin des travaux ne soit pas effective et retarder ainsi la remise en état du chemin par l'entreprise.

f – Commémoration du 8 mai

Le 8 mai tombant cette année un dimanche, Monsieur le Maire souligne le fait que l'heure de la cérémonie de commémoration a été avancée à 10 h 15 pour ne pas coïncider avec celle de la messe.

Monsieur le Maire évoque aussi le reportage de France 3 à l'occasion de la collecte organisée par la F.N.A.C.A. de documents, photos, objets, se rapportant à la 1^{ère} Guerre Mondiale.

g – Aménagement du Moulin de Lafargue

Monsieur Christian TESSEYRE informe l'Assemblée qu'il a rendez-vous avec le bureau d'études GT Ingénierie, le vendredi 13 mai à 10 h 30, en Mairie, pour un premier retour sur le projet d'aménagement du Moulin de Lafargue. Il invite tous ceux qui le souhaitent à y participer même s'ils n'ont pas la charge spécifique de ce dossier.

Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise (représentée par Mme ALIBERT)	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte	
	BAÏSSE Christian (représenté par M. COMBELLES)	
	SALVAYRE Maddy (représentée par M. CHAMAYOU)	
	ROUMÉGOUS Bénédicte	
	COMBES Didier (représenté par M. BRU)	
	HUET Claude (représentée par Mme ASSÉMAT)	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure (représentée par M. ROUQUIÉ)	
	AUGÉ Bernard (représenté par M. TESSEYRE)	